

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	17
Votants	21
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le deux avril deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE (arrivée à 19h01), M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO et M. ANDRÉ J.

POUVOIRS :

M. RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. SERRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Edith TOULLIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget principal Commune

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » du 20 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2024 de la Commune de Chancelade ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Chancelade ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;



Où l'exposé de Madame Marie-Laure Laure, adjointe aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, par 15 voix pour et 6 voix contre : M. GADY, Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT), Mme CALEIX, M. DUPEYRAT et Mme SALINIER,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Chancelade ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ARRÊTE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2024	Réalisé	FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2024	Réalisé
chapitres :				chapitres :			
011	Charges à caractère général	1 762 867.34	1 225 685.00	002	Excédent antérieur	1 233 465.34	
012	Charges de personnel	2 724 700.00	2 485 840.27	013	Atténuation de charges	58 715.00	131 650.93
014	Atténuations produits	27 500.00	27 483.64				
023	Virement prévisionnel invest	607 900.00					
042	Opérations ordre transfert entre sections (Amortissements+écritures ordre cessions)	315 062.00	311 260.39	042	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + écritures ordre cessions)	105 062.00	97 854.40
65	Autres charges gest courante	404 910.00	364 440.21	70	Produit des services	389 800.00	384 967.71
66	Charges financières	70 870.00	64 298.94	73	Impôts et taxes	3 488 287.00	3 557 723.94
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	2 100.00	74	Dotations, Subventions	932 000.00	952 236.63
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 000.00	1 073.64	75	Autres produits gest	50 320.00	64 774.00
				76	Produits financiers	60.00	45.00
				77	Produits exceptionnels	2 600.00	16 485.00
				78	Reprises sur amortissements, provisions des actifs	3 600.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 222 835.34	4 481 992.09	TOTAL FONCTIONNEMENT		6 222 835.34	5 207 791.76
Soit excédent de fonctionnement 2024 :				725 799.69			
INVESTISSEMENT DEPENSES		BP 2024+DU	Réalisé	INVESTISSEMENT RECETTES		BP 2024+DU	Réalisé
chapitres :				chapitres :			
001	Solde d'exécution négatif reporté	18 085.41		001	Solde d'exécution de la section invest reporté		
	Opérations d'ordre transfert entre sections (travaux en régie + plus value cession)	105 062.00	97 885.40	021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	907 900.00	
040				024	Produits des cessions (opérations d'ordre)	34 000.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	86 000.00	86 000.00		Opérations d'ordre transfert entre sections (Amortissements)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000.00	1 942.91	040	Opérations patrimoniales	86 000.00	86 000.00
16	Emprunts, dettes	400 450.00	389 504.21	041			
204	Subventions d'équipements versées	36 000.00	32 364.00	16	Emprunt	950 450.00	950 408.50
27	Autres immobilisations financières	0.00		10222	FCTVA	33 000.00	43 679.00
1010	Opération réserves foncières	365 000.00	97 327.27	10226	Taxe aménagement	30 000.00	7 600.11
1110	Opération V.R.D.	678 789.66	460 912.81	1068	Affectation du résultat	288 722.22	288 722.22
1140	Complexe sportif	67 613.55	9 481.68	1323	subvention conseil départemental lotissement	42 100.00	42 100.00
1210	Restructuration centre culturel	39 914.00	37 524.42	1216	Restructuration centre socio	49 600.00	46 036.00
201101	Opération non individualisées	189 749.38	105 206.70	201101	Opération non individualisées	12 500.00	12 500.00
201204	Restauration du patrimoine	18 486.80	0.00				
201801	Renouvellement matériel roulant	10 000.00	6 550.00	202201	Programme voie douce	525 678.00	158 264.11
202201	Programme voie douce	688 000.00	591 826.22	202301	Réhabilitation refectoire restaurant enfant	140 500.00	21 364.70
202203	Aménagement rue Jean Jaurès	61 060.21	16 590.00	202302	Modernisation éclairage public	31 375.00	4 709.25
202301	Réhabilitation refectoire restaurant enf	300 000.00	95 561.44				
202302	Modernisation éclairage public	161 575.00					
202401	Réhabilitation local conservatoire	25 000.00					
TOTAL INVESTISSEMENT		3 466 817.22	2 628 907.06	TOTAL INVESTISSEMENT		3 466 817.22	1 982 640.81
Soit déficit d'investissement 2024 :				-46 966.26			

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 8 avril 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **14 AVR. 2025**
- Publiée le : **14 AVR. 2025**

Pascal SERRE
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

